

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°26-2023-236

PUBLIÉ LE 10 OCTOBRE 2023

Sommaire

26_Préf_Préfecture de la Drôme / Direction des Collectivités et de l'Utilité Publique

26-2023-10-10-00002 - Arrêté préfectoral n° en date du 10 octobre 2023 portant versement au syndicat mixte du scot Rovaltain Drôme Ardèche d'une dotation spécifique au titre de la dotation générale de décentralisation (DGD) 2023 (2 pages)

Page 3

26_Préf_Préfecture de la Drôme / Direction des Ressources Humaines des Moyens et des Mutualisations

26-2023-10-10-00012 - Arrêté préfectoral en date du 10 octobre 2023 confiant la suppléance de poste de M. le Préfet de la Drôme du 13 octobre 2023 - 18H00 au 16 octobre 2023 - 08h00 (2 pages)

Page 6

26_Préf_Préfecture de la Drôme

26-2023-10-10-00002

Arrêté préfectoral n° en date du 10 octobre 2023
portant versement au syndicat mixte du scot
Rovaltain Drôme Ardèche d'une dotation
spécifique au titre de la dotation générale de
décentralisation (DGD) 2023

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° EN DATE DU 10 OCTOBRE 2023
PORTANT VERSEMENT AU SYNDICAT MIXTE DU SCOT ROVALTAIN DRÔME
ARDÈCHE D'UNE DOTATION SPÉCIFIQUE AU TITRE DE LA DOTATION
GÉNÉRALE DE DÉCENTRALISATION (DGD) 2023
(SCHEMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE SCOT)

Le préfet de la Drôme
Chevalier de Légion d'honneur

VU le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.132-14 et suivants ;

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1614-9 et R.1614-41 à R. 1614-51 ;

VU le décret n° 2013-363 du 26 avril 2013 pris pour l'application des articles 111, 112 et 113 de la loi n° 2012-1509 du 29 décembre 2012 de finances pour 2013 détaillés dans la circulaire ministérielle n° INT/B//13/19188/C du 26 juillet 2013 ;

VU la note d'information ministérielle ELISE n° 23-016018-D en date du 13 septembre 2023 relative à la répartition et au versement du concours particulier créé au sein de la dotation générale de décentralisation au titre de la mise en œuvre des documents d'urbanisme (DGD Documents d'urbanisme) pour l'exercice 2023 ;

VU le flash finances locales du jeudi 28 septembre 2023 ;

VU la fiche de notification ministérielle du concours particulier de la DGD relatif à l'élaboration des documents d'urbanisme – Exercice 2023 pour le Département de la Drôme et le **schéma de cohérence territoriale (SCOT)** ;

VU la pièce MAD1 n° 2000048579 du 29 septembre 2023 valant autorisation d'engagement et délégation de crédits de paiement sur le programme 119 du budget de l'État ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture ;

ARRÊTE

Article 1 : Une somme de **45 000 €** (quarante cinq mille euros) est attribuée au **Syndicat Mixte du SCOT Rovaltain Drôme Ardèche** au titre de la Dotation Générale de décentralisation (DGD) - schéma de cohérence territoriale - Exercice 2023.

Cette somme fera l'objet d'un versement unique.

Article 2 : Le versement de la dotation spécifique au titre de la Dotation Générale de Décentralisation (DGD) 2023 (schéma de cohérence territoriale SCoT) sera initiée par le service support financier, plate forme CHORUS de la région Auvergne-Rhône Alpes et s'opérera par débit du budget opérationnel du programme 119 « concours financiers aux collectivités territoriales et à leurs groupements », de la mission « relations avec les collectivités territoriales » du budget de l'État / Exercice 2023 / domaine fonctionnel 0119-02-08 - Activité 0119010102A8.

Article 3 : Le secrétaire général de la préfecture de la Drôme et le Directeur régional des finances publiques Auvergne-Rhône-Alpes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Drôme.

Fait à Valence, le 10 octobre 2023

Le Préfet,

- signé -

Thierry DEVIMEUX

26_Préf_Préfecture de la Drôme

26-2023-10-10-00012

Arrêté préfectoral en date du 10 octobre 2023
confiant la suppléance de poste de M. le Préfet
de la Drôme du 13 octobre 2023 - 18H00 au 16
octobre 2023 - 08h00



**PRÉFET
DE LA DRÔME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat Général Commun Départemental

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° _____ EN DATE DU 10 OCTOBRE 2023
CONFIANT LA SUPPLÉANCE DE POSTE DE MONSIEUR LE PRÉFET DE LA DRÔME
DU 13 OCTOBRE 2023 - 18H00 AU 16 OCTOBRE 2023 - 08H00

Le Préfet de la Drôme,
Chevalier de la Légion d'Honneur

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 34 ;

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;

Vu le décret n° 204-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du 17 août 2021 nommant Mme Delphine GRAIL-DUMAS, Sous-préfète, directrice de cabinet de la préfète de la Drôme, à compter du 30 août 2021;

Vu le décret du 13 juillet 2023 nommant M. Thierry DEVIMEUX, Préfet de la Drôme, à compter du 21 août 2023 ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture,

ARRÊTÉ

Article 1 : Mme Delphine GRAIL-DUMAS en qualité de sous-préfète, directrice de Cabinet du préfet de la Drôme, est chargée de la suppléance du poste de préfet du vendredi 13 octobre 2023 à 18h00 au lundi 16 octobre à 08h00.

Article 2 : Délégation de signature est donnée, à ce titre, à Mme Delphine GRAIL-DUMAS en toutes matières relevant des attributions du représentant de l'État dans le département à l'effet d'exercer pleinement cette responsabilité.

3 boulevard Vauban
26030 VALENCE CEDEX9
Tél. : 04 75 79 28 00
Mél. : prefecture@drome.gouv.fr
www.drome.gouv.fr

Article 3 : L'arrêté n°26-2023-10-03-00007 du 03 octobre 2023 est abrogé.

Article 4 : Monsieur le Préfet et Madame Delphine GRAIL-DUMAS, sous-préfète, directrice de Cabinet désignée pour la suppléance sont chargés, chacune en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Fait à Valence, le 10 octobre 2023

Le Préfet,

-signé-

Thierry DEVIMEUX

3 boulevard Vauban
26030 VALENCE CEDEX9
Tél. : 04 75 79 28 00
Mél. : prefecture@drome.gouv.fr
www.drome.gouv.fr